

son jardin et y planter des saules pour y faire une allée; promettant de rétablir les choses dans leur état primitif, quand bon leur semblera, ce qui a été accepté par messire Guillaume Descomte, avocat en Parlement, messires Antoine Courbon, Esprit Rustin et Humbert Piarron, tous recteurs de l'Aumône générale de Lyon, faisant tant pour eux que pour les autres recteurs. Fait à Saint-Trivier, en présence de messire François Rogniard, procureur au Parlement de Dombes et Jacques-Philippe Descombes, sergent de Saint-Trivier.

Vers 1700, on démolit les ruines de la porte de Bourgeat, dont on ne laissa subsister que la première arcade du côté de la ville; on recouvre et répare le toit de la porte de Lyon; on fait planter sur la place de Saint-Trivier, joignant la halle, un pilier de justice, surmonté d'une girouette portant les armes de la Charité avec une couronne de baron; on ordonne de rétablir la croix de Jean de France et de planter pour borne une grande pierre avec cette inscription : Justice de Saint-Trivier.

Le 23 mai 1703, les recteurs de la Charité de Lyon, seigneurs-barons de Saint-Trivier permettent à messire Jean-Baptiste-Guillaume de Romanans, bourgeois de Lyon et à messire Claude Valentin, notaire de S. A. S., capitaine châtelain de Saint-Trivier de mettre du poisson dans les fossés de Saint-Trivier, depuis le pigeonnier de la grange de la ville, appartenant auxdits seigneurs, jusqu'à la tour étant dans l'enclos des fonds possédés par les nommés Goiffon et Genton, et d'y faire mettre à leurs frais des daraises de la manière et dans les endroits qu'ils jugeront à propos, ladite permission pour le temps seulement qu'il plaira auxdits seigneurs, qui ne seront tenus à aucun entretien.

Dans un acte datant de 1709 environ, il est dit que lorsque les recteurs de la Charité, barons de Saint-Trivier, se trouveront à la messe paroissiale dudit Saint-Trivier, l'eau bénite, lors de cette cérémonie, leur devra être donnée au